



Analyse de l'activité des

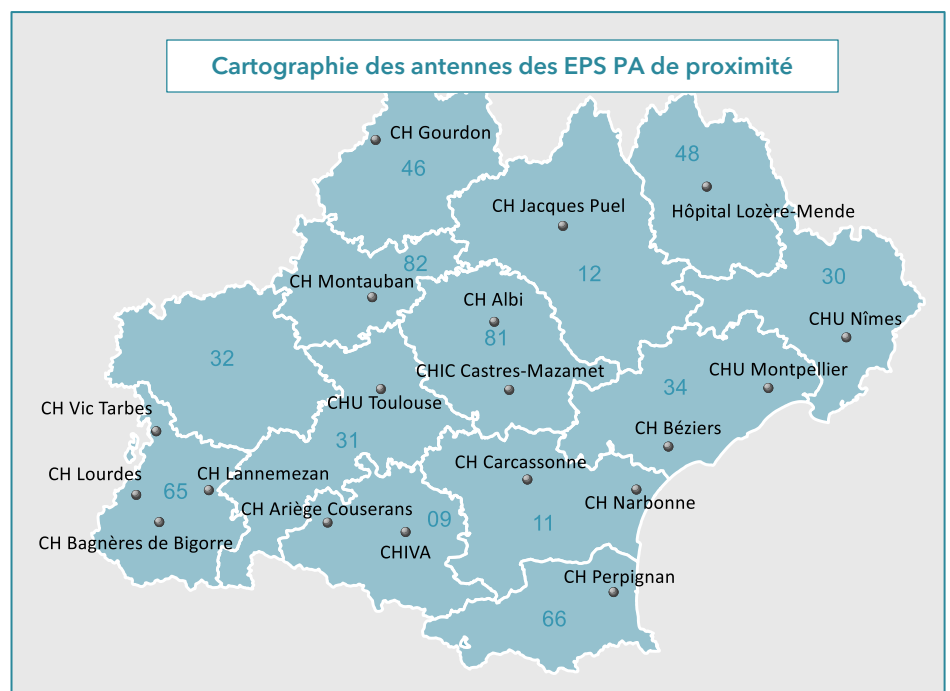
Équipes parcours santé personnes âgées (EPS PA)

en 2022

PRESENTATION DES EPS PA

Les EPS PA sont des équipes à l'échelle départementale (certaines comportent des antennes qui sont infra-départementales) issues du maintien des plateformes Covid-PA. Créées lors de la crise sanitaire, ces équipes avaient initialement pour objectif l'appui des établissements de santé à la gestion de l'épidémie de Covid-19 dans les Ehpad. Actuellement, elles ont pour missions de soutenir la gestion des risques épidémiques (Covid-19, grippe saisonnière...) en lien avec l'appui des équipes d'hygiène et de fournir une expertise gériatrique globale répondant aux problématiques des équipes des établissements médico-sociaux, des médecins traitants et des usagers. Elles proposent un avis spécialisé selon une réponse graduée, du conseil téléphonique à l'intervention d'équipes sur place, en passant par l'organisation de téléexpertise ou consultation.

En 2022, 13 EPS PA de proximité (soit 19 antennes) sont mises en place au sein de 12 départements de l'Occitanie et deux EPS PA hémi-régionales ont la charge de la coordination de ces équipes et du programme de démarche qualité. À noter, en 2022, l'EPS PA du 32 est en cours de construction.



ORGANISATION ET COMPOSITION DES EPS PA

Au total, **50 personnes ont un temps dédié** au sein des équipes des EPS PA de proximité et 8 personnes au sein des EPS PA hémirégionales. Parmi le personnel des équipes hémirégions, 5 (63 %) personnes ont un temps partagé avec l'EPS PA de proximité.

Les équipes sont principalement composées de médecins et d'IDE/IDEC. Deux antennes ne disposent toutefois pas d'IDE/IDEC et cinq n'ont pas indiqué avoir de médecin dédié dans l'équipe, bien qu'un médecin puisse participer aux réponses apportées.

Effectifs mobilisés pour participer aux équipes des EPS PA de proximité et hémirégionales

	n	Nb moyen de demi-journées par semaine
EPS PA de proximité		
IDE/IDEC	19	7,2
<i>Dont IDEC</i>	3	10
Médecin	17	5
<i>Dont Gériatre</i>	7	6
Secrétaire/AMA	9	6
<i>Dont Assistant médico-administratif (AMA)</i>	4	7,3
Pharmacien	2	5
Dentiste	1	5
Diététicien	1	3
Psychologue	1	1
Coordinateur	1	3
Total	50	6
EPS PA hémirégionales		
Médecin	4	2,7
IDE	2	6
Secrétaire	1	10
Coordinateur	1	3
Total	8	5

Manquants : 11/58 personnes pour nb de demi-journées

Au sein du personnel, la quasi-totalité (97 %) intervient également dans d'autres activités de la filière gériatrique (*non-réponses* : 19/53 personnes). En particulier, 71 % ont une activité de gériatrie au sein de l'équipe mobile gériatrique, 41 % au sein d'un hôpital de jour et 32 % par des consultations gériatriques.

La majorité des EPS PA de proximité sont disponibles 5 jours par semaine (11 EPS PA). Cinq EPS PA de proximité assurent une activité sur les 7 jours de la semaine. Des astreintes peuvent également être mises en place les jours de fermeture. Excepté les week-ends, les EPS PA sont toutes ouvertes en journée entière.

Organisation des EPS PA de proximité

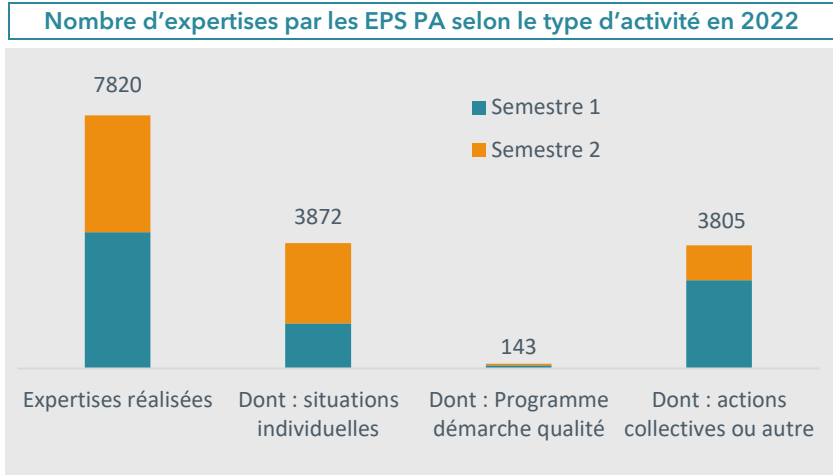
	n	%
Fonctions des référents		
Médecin/Gériatre	15	83,3
IDEC/IDE	2	5,6
Direction	1	11,1
Nombre de jours d'ouverture par semaine		
< 5 jours /7	3	15,8
5 jours /7	11	57,9
7 jours /7	5	26,3

Manquants : 1/19 pour référents

EPS PA DE PROXIMITÉ

Caractéristiques générales de leur activité

En 2022, **7820 expertises ont été réalisées** par les EPS PA de proximité, dont 49 % pour des activités relatives à des situations individuelles de personnes âgées, 49 % à des actions collectives ou autres actions et 2 % au programme démarche qualité. Ce chiffre est toutefois sous-estimé en raison de l'utilisation progressive de l'outil de reporting par les EPS PA.



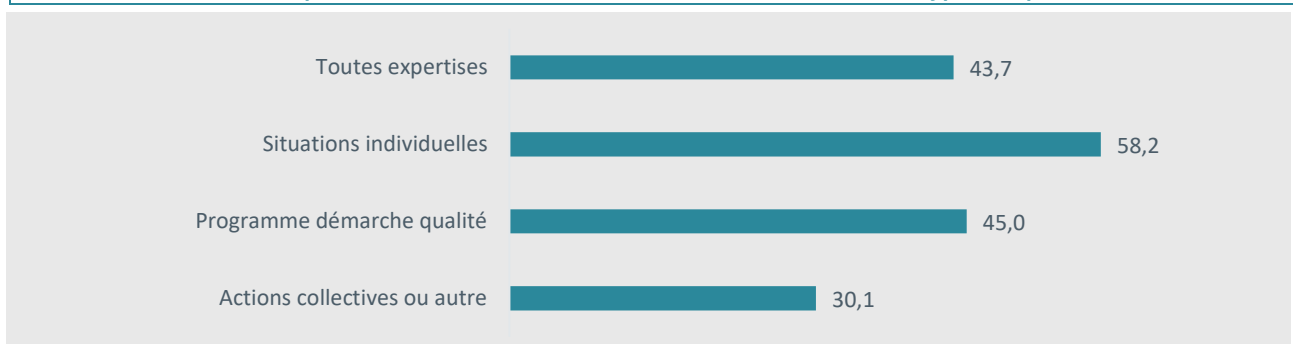
Les expertises sont principalement réalisées sur demande (83 %), excepté pour les actions du programme démarche qualité où la moitié est réalisée à l'initiative de l'EPS PA. Ces demandes concernent majoritairement des EHPAD (67 %) puis des professionnels de santé libéraux (14 %). Les trois quarts des contacts se font par téléphone et un sur cinq par mail. Moins de 3 % des demandes

sont faites le week-end ou un jour férié.

Dans près de 9 cas sur 10, les réponses aux demandes émises aux EPS PA sont apportées le jour même. Les expertises font intervenir au moins un médecin dans 64 % des situations et un infirmier (IDE) ou infirmier coordinateur (IDEC) dans 40 % des cas. D'autres acteurs sont régulièrement sollicités, dont principalement :

- ▶ Pour les expertises relatives à des situations individuelles, des professionnels d'un service de gériatrie (24 %) ou d'un établissement de santé (hors gériatrie et urgences) (13 %) ;
- ▶ Pour les actions collectives ou autres actions, des laboratoires d'analyse (17 %) et des professionnels de santé libéral (12 %) ;
- ▶ Pour les actions du programme démarche qualité, les EPS PA hémi-régionales (17 %) ou autres EPS PA de proximité (16 %).

Articulation, interpellation ou coordination avec d'autres acteurs selon le type d'expertises (en %)



L'activité relative aux situations individuelles concernant les personnes âgées

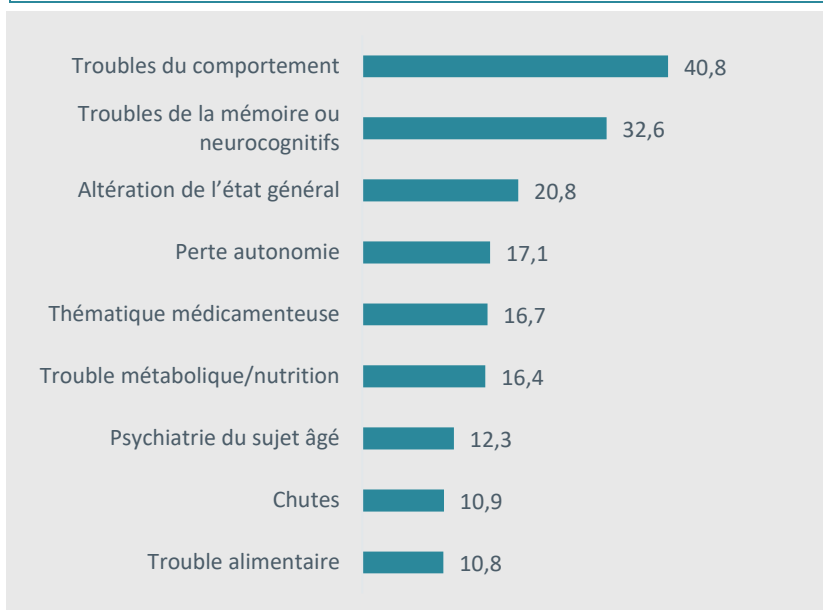
Les sollicitations relatives à des situations individuelles concernent dans plus de la moitié des cas (53 %) des personnes âgées vivant en EHPAD et dans 43 % des cas des personnes âgées à domicile. Près d'un quart (24 %) de ces expertises correspondent à un suivi de la situation individuelle.

Les troubles du comportement et de la mémoire sont les domaines de sollicitation les plus fréquemment retrouvés, ces domaines étant par ailleurs souvent multiples.

Quelle que soit la nature de la sollicitation, les solutions apportées reposent majoritairement sur de l'aide à la conduite à tenir ou à la décision thérapeutique et sur de l'aide à l'orientation ou à l'organisation du parcours de soins. Les moyens de mise en œuvre varient selon les solutions apportées :

► En cas d'aide à la conduite : conseils à distance par l'EPS PA

Principaux domaines de sollicitation (en % des expertises individuelles)



(57 % de ces expertises), organisation de l'intervention d'une équipe mobile sur place (25 %) ;

► En cas d'aide à l'orientation : conseils à distance par l'EPS PA (46 %), organisation d'une hospitalisation en « lit » gériatrique (26 %) ;

► En cas d'aide au diagnostic : organisation de l'intervention d'une équipe mobile sur place (51 %) et conseils à distance par l'EPS PA (41 %).

La réponse apportée a été jugée comme complète pour 93 % des expertises. Lorsque ce n'était pas le cas, il s'agissait le plus souvent d'une nécessité de réévaluation. Un suivi était par ailleurs nécessaire pour 37 % des expertises. Selon les retours des EPS PA, près de 60 % des expertises ont permis d'éviter un passage aux urgences, 43 % une hospitalisation inappropriée ou évitable et 40 % un appel au 15.

Solutions apportées et moyens de mise en œuvre

	%		%
Solutions apportées			
Aide à la conduite à tenir, à la décision thérapeutique	61,7	Organisation de l'intervention d'une équipe mobile sur place	23,2
Aide à l'orientation, à l'organisation du parcours de soin	56,5	Orientation vers une HAD	1,5
Aide au diagnostic	21,0	Organisation de l'intervention d'un autre acteur sur place	2,1
Dépistage	2,6	Organisation d'une consultation	6,6
Conseil hygiène	1,1	Planification d'une HDJ	7,7
Expertise vaccination	0,8	Organisation d'une hospitalisation en entrée directe en lit gériatrique	15,4
Autre	6,8	Orientation vers le Service d'Accueil des Urgences	2,9
Moyens de mise en œuvre			
Conseils par téléphone ou mail	46,7	Réorientation vers une filière spécialisée (hors gériatrie)	5,5
Conseils par un autre acteur sollicité par l'EPS PA	8,0	Autre solution	7,7
Organisation d'une téléconsultation	2,7	Pas d'intervention dans le périmètre de l'EPS PA	1,2
Organisation d'une télé-expertise	5,4		

Les expertises collectives ou autres actions (hors démarche qualité)

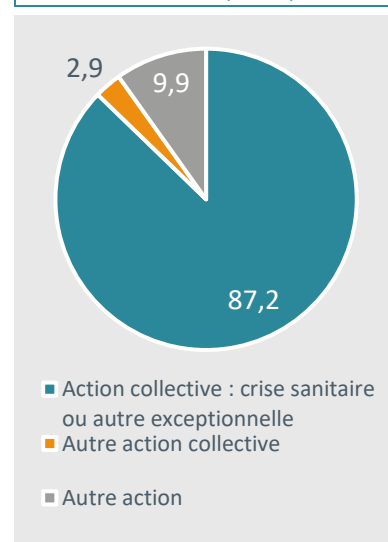
Les expertises collectives sont majoritairement liées à **des situations exceptionnelles** (87 %) : l'organisation de dépistage, le suivi d'épisodes de Covid-19, des demandes sur cas de Covid-19 et ponctuellement sur la vaccination et le pass vaccinal. Ces types d'actions sont déployés à destination de personnes âgées ou d'aidant dans 92 % des cas et de professionnels des établissements et structures médico-sociaux (ESMS) dans 58 % des cas.

Les autres actions collectives ainsi que les autres actions concernent principalement des

réunions de coordination entre différents acteurs, l'organisation de l'EPS PA, la préparation de formations, la diffusion d'information, des échanges de pratiques et des questions diverses. Les destinataires de ces actions sont variés : 49 % des actions sont à destination de professionnels des ESMS, 30 % de professionnels de santé libéraux, 40 % d'autres professionnels et 25 % de personnes âgées ou d'aidants.

Le suivi de ces actions est nécessaire dans 52 % des situations, en particulier pour de la veille épidémiologique.

Type d'actions collectives ou autres actions (en %)



Solutions apportées et moyens de mise en œuvre selon le type d'actions (en % des types d'actions)			
	Situation exceptionnelle	Autre actions collectives	Autres actions
Solutions apportées			
Dépistage	39,9	5,5	0,8
Campagne de vaccination	4,2	9,2	1,1
Aide à l'application des recommandations	64,2	14,7	7,4
Suivi de la mise en œuvre des recommandations	64,8	8,3	3,8
Veille épidémiologique	59,6	9,2	3,3
Coordination des acteurs	26,7	45,0	47,7
Information/communication aux acteurs	23,5	44,0	41,4
Autre	8,4	25,7	24,4
Moyens de mise en œuvre			
Conseils par téléphone, par messagerie instantanée ou mail par l'EPS PA	93,9	31,8	21,5
Conseils par un autre acteur sollicité par l'EPS PA	1,9	5,6	1,9
Réunion	3,3	48,6	43,5
Organisation de l'intervention d'une équipe mobile sur place	2,9	6,5	0,8
Organisation de l'intervention d'un autre acteur sur place	13,5*	3,7	0,8
Autre solution	3,3	18,7	35,8
Pas d'intervention dans le périmètre de l'EPS PA et réorientation de la demande	0,4	0,9	0,8

* Laboratoire et préleveurs libéraux essentiellement

Les activités relatives au programme de démarche qualité

Les actions du programme démarche qualité déployées par les EPS PA s'inscrivent dans le cadre du programme régional pour 28 % d'entre elles. Les autres actions sont à l'initiative de l'EPS PA de proximité. Plus de 9 actions sur 10 sont à destination des EHPAD ou USLD, 8 % à destination des résidences autonomie/sénior et 7 % à destination des SSIAD-SPASAD.

Ces actions de démarche qualité sont réalisées à l'échelle collective pour 46 % d'entre elles et à l'échelle d'un établissement pour 54 % d'entre elles. Plus de la moitié sont réalisées en présentiel dans l'ESMS destinataire (54 %) et 38 % par webinaire ou visioconférence.

Le nombre de participants et d'invités n'a pas pu être estimé pour l'ensemble des actions. Ainsi, parmi les 82 actions où le nombre de structures invitées était connu, 4 157 invitations ont été transmises aux EHPAD et 94 à d'autres structures.

Principaux thèmes des actions de démarche qualité		
	n	%
Principaux thèmes (2 maximum/action)		
Prévention du risque infectieux et mesures d'hygiène	29	21,6
Prise en charge des troubles psycho-comportementaux	17	12,7
Bonnes pratiques de prise en charge médicamenteuse/ Pharmacologie	13	9,7
Physiologie, physiopathologie du vieillissement et syndromes gériatriques apparentés	10	7,5
Alimentation et nutrition de la personne âgée	3	2,2
Plaies, cicatrisation et escarres	3	2,2
Prévention des chutes	3	2,2
Prévention et prise en charge des fractures et des traumatismes crâniens	3	2,2
Difficultés respiratoires	3	2,2
Symptômes digestifs	3	2,2
Évaluation et prise en charge de la douleur chez le sujet âgé	2	1,5
Troubles de la déglutition	1	0,7
Éthique	1	0,7
Sensibilisation à la fragilité/ participation au programme ICOPE	1	0,7
Signes fonctionnels urinaires	1	0,7
Santé mentale et psychogériatrie	1	0,7
Autres thèmes*	60	44,8
Total des actions	134	
Actions du programme démarche ASSURE	30	22,6

* Autres : préparation des formations/recueil des besoins (13 %), protocole et démarche qualité (7 %), parcours de soins - urgences (5 %), évaluation gériatrique (5 %)

FOCUS Covid-19 en 2022

En 2022, environ 3 388 expertises ont été réalisées en lien avec la Covid-19, soit 45 % de l'ensemble des actions. Les besoins ont été plus marqués lors du premier semestre de l'année 2022, avec 2 531 expertises réalisées (64 % des actions du semestre) contre 857 au second semestre (25 % des actions). Il s'agissait d'expertises pour des actions collectives dans 93 % des cas et pour des demandes individuelles dans 7 % des cas.

Les actions relatives à des demandes individuelles en lien avec la Covid-19 concernaient pour 60 % d'entre elles la gestion médicale de la Covid-19 aiguë, 18 % des actions de prévention, 12 % un Covid long et 10 % une suspicion de Covid-19.

Les actions collectives en lien avec la Covid-19 ont principalement concerné le suivi de la mise en œuvre des recommandations (65 % des actions), l'aide à leur application (64 %), de la veille épidémiologique (60 %) et l'organisation d'un dépistage (40 %). Ces actions ont été mises en œuvre essentiellement à travers de conseils à distance par l'EPS PA (94 % des actions) et ponctuellement par l'intervention d'un autre acteur sur place pour des prélèvements (14 %).

L'activité des EPS PA hémi-régionales

En 2022, 75 actions ont été reportées par les deux EPS PA hémi-régionales, 37 lors du 1^{er} semestre et 38 lors du 2nd semestre.

L'activité principale des EPS PA hémi-régionales en 2022 concernait la promotion et l'organisation du programme démarche qualité (43 % des actions), dans le cadre du programme ASSURE (Amélioration des Soins d'Urgence en EHPAD et à domicile). Ces actions de démarche qualité ont notamment porté sur les chutes, les traumatismes crâniens, les douleurs abdominales, les signes fonctionnels urinaires, les comportements aigus et agitation, le résident douloureux et les plaies. L'organisation des réunions de coordination inter-EPS PA représentait 21 % de leur activité et la réponse ou le soutien aux EPS PA de proximité 16 %.

Type d'actions réalisées par les EPS PA hémi-régionales (en % des actions)

